



UN AN APRES L'ACCIDENT DU TRAVAIL MORTEL, LES RESPONSABILITES NE SONT TOUJOURS PAS ETABLIES ! JUSTICE POUR MOUSSA SYLLA !

Le 9 juillet 2022, Moussa SYLLA, agent de nettoyage, salarié de la société EUROP NET, était victime d'un accident du travail dans les sous-sols de l'Assemblée Nationale. Il conduisait une auto-laveuse sur la voie menant d'un étage à l'autre dans les parkings. Ayant perdu le contrôle de sa machine pour une raison inconnue, il a été éjecté tête la première contre un mur et il est tombé inanimé. Trois jours plus tard, il décédait à l'hôpital suite à cet accident le 12 juillet.

Un an après cette mort atroce, la lumière n'est toujours pas faite sur les responsabilités dans cet accident du travail mortel.

Des questions toujours en suspens

Des mesures de prévention auraient-elles pu éviter cette fin tragique ? Ces mesures ont-elles été prises par Europ Net et par l'Assemblée Nationale ?

Moussa a-t-il bénéficié d'une formation pour conduire l'auto-laveuse ? Etait-il habilité à conduire cette machine ? Avait-il bénéficié d'une visite médicale ? Le matériel a-t-il été défectueux ?

La seule certitude c'est qu'il était isolé dans son travail et qu'il a été découvert inanimé seulement lors du passage de déménageurs.

Des procédures trop lentes

Un PV d'infractions a été transmis par l'inspectrice du travail au Procureur. Une enquête est toujours en cours et des documents essentiels ne peuvent être obtenus car ils sont couverts par le secret de l'enquête. Sans ces documents, l'avocat ne peut engager une procédure devant les tribunaux dans le cas éventuel d'une faute inexcusable de l'employeur.

La famille dans l'attente et dans le besoin

Nous accompagnons la femme et les enfants qui vivent en Mauritanie dans leurs démarches pour obtenir leurs droits (capitiaux-décès, rente...). Un an après, de multiples obstacles ont empêché la famille de percevoir ses droits.

En plus de la peine immense d'avoir perdu un mari et un père, la famille est confrontée à des difficultés matérielles et financières. C'est le motif pour lequel nous appelons à la solidarité financière.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour la cagnotte :

<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/soutenons-la-famille-de-monsieur-sylla>



Pour partager nos informations et rendre hommage à Moussa nous vous invitons à participer au

**RASSEMBLEMENT MERCREDI 12 JUILLET 2023
DE 12h a 14h**

Métro Invalides

LES ACCIDENTS MORTELS DU TRAVAIL : UNE HÉCATOMBE INVISIBLE !

Des accidents du travail en hausse depuis 2010

La France a le taux d'accidents du travail mortels parmi les plus élevés de l'Union Européenne et le nombre de morts ne fait qu'augmenter chaque année : 790 morts dans le seul secteur privé en 2019 contre 537 en 2010. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la Fonction Publique d'Etat, Territoriale et Hospitalière, ni des travailleurs détachés ni des agriculteurs et des marins-pêcheurs.

Ces chiffres n'incluent pas les maladies professionnelles ni les accidents de trajet. Autant dire qu'ils sont sous-estimés.

En France deux accidents du travail mortels chaque jour : cela doit cesser !

Ce triste record représente presque le double de la moyenne des 27 pays de l'Union Européenne avec 3,53 morts au travail pour 100 000 salarié-e-s, loin devant les meilleurs élèves que sont les Pays-Bas (0,48) et la Suède (0,72).

Face à cette situation, nous disons : plus jamais ça ! Personne ne doit perdre sa vie à la gagner !

Le naufrage du traitement judiciaire des accidents du travail

Face à cette situation très dégradée, des services de l'inspection du travail, dans certains départements, ont étudié les suites données à leurs procès-verbaux d'infractions

Par exemple, en Seine Saint Denis, sur 150 procès-verbaux dressés entre 2014 et 2020 et dont les suites sont connues, seul 1/3 ont fait l'objet d'une suite judiciaire, 1/3 ont été classés sans suite et pour le dernier tiers une enquête de police est toujours en cours plusieurs années après la verbalisation !

En résumé, en Seine Saint Denis, deux tiers des entreprises verbalisées par l'inspection du travail suite à un accident du travail n'en subissent aucune conséquence. Et cette situation n'est pas isolée...



FACE A CETTE SITUATION DES SOLUTIONS EXISTENT IL FAUT S'EN DONNER LES MOYENS !

Dans un rapport de 2022 la Cour des Comptes constate que « globalement, les conditions de travail ne s'améliorent pas ». Pourtant depuis 2020, les Comités d'Hygiène et de sécurité (CHS-CT) ont été supprimés et remplacés par une commission du CSE (comité social et économique) dans le privé et depuis le 1er janvier 2023 les CHS-CT sont supprimés dans la Fonction Publique et remplacés par une commission du CSA (comité social d'administration). Les CHS-CT avaient la personnalité morale leur permettant d'agir en justice, ce qui n'est pas le cas des nouvelles commissions.

Face à cette situation, la CGT revendique :

- le rétablissement des CHS-CT dans toutes leurs prérogatives
- un meilleur contrôle des entreprises par les CARSAT (caisses d'assurance-retraite et de santé au travail)
- un renforcement des effectifs de l'inspection du travail
- un renforcement des effectifs de la médecine du travail en garantissant son indépendance par rapport aux employeurs
- une meilleure politique de prévention sur les lieux de travail